



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Sécurité incendie : les Colombanois verront leurs primes d'assurances baisser

Saint-Colomban, le 4 juillet 2017 – Le 27 juin dernier, la Ville de Saint-Colomban et son Service de sécurité incendie (SSISC) se sont vus décerner un certificat d'agrément en service rapide de transport d'eau par camions-citernes. Grâce à cette certification, les résidents des secteurs désignés, soit 80 % du territoire, pourront communiquer avec leur assureur résidentiel afin d'exiger une réduction de primes pouvant s'avérer importante.

Lors du test, le SSISC a démontré sa capacité à acheminer une quantité d'eau suffisante dans les délais requis à partir d'une prise d'alimentation en eau vers un site d'intervention, assurant un approvisionnement équivalent aux exigences en matière de protection par borne d'incendie telles qu'établies par l'industrie de l'assurance de dommages et du Service d'inspection des assureurs incendie, le tout en conformité avec la norme NFPA 1142. L'attestation délivrée aux casernes 1 et 2 est valide pour une durée de cinq ans.

« Cette certification est une excellente nouvelle pour les citoyens de Saint-Colomban situés dans les secteurs désignés, celle-ci se traduira par des économies concrètes et importantes dans la poche des contribuables colombanois. Je tiens à féliciter le directeur du Service de sécurité incendie Nicolas Stival ainsi que tous les pompiers et officiers qui ont participé aux exercices et réussi avec brio le test d'agrément le 3 juin dernier », a déclaré le maire de Saint-Colomban Jean Dumais.

« Nous travaillons avec le souci d'améliorer les processus et la qualité des services aux citoyens. L'ensemble du territoire ne disposant pas d'un réseau d'aqueduc, il nous apparaissait important d'engager les démarches pour obtenir cette attestation. D'ici 2018, le Service de sécurité incendie effectuera de nouveaux tests pour obtenir la certification d'agrément pour l'ensemble du territoire de la Ville afin que la quasi-totalité des résidents de Saint-Colomban puisse bénéficier des mêmes économies sur leurs primes d'assurances habitation », a ajouté Nicolas Stival, directeur du SSISC.

« Outre l'aspect financier, cette certification confirme que nos équipes sont en mesure d'intervenir sur la majeure partie du territoire de Saint-Colomban aussi efficacement que si nous étions munis d'un réseau d'aqueduc. Avec cette certification et notre équipe de pompiers compétents et efficaces, j'ai une confiance pleine et entière en la capacité du SSISC à assurer notre sécurité », a mentionné le maire suppléant Steve Gagnon, conseiller responsable de la sécurité publique.

Pour savoir si votre résidence est située dans la zone désignée par la certification, communiquez avec votre assureur en habitation ou rendez-vous à **st-colomban.qc.ca**.

